

DELIBERATION N° 21/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 30 juin 2022

**Construction du pavillon d'accueil et de l'auditorium, création d'un parvis et réaménagement
des circulations du Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles**

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration valide la construction du pavillon d'accueil et de l'auditorium, création d'un parvis et réaménagement des circulations du Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles pour un montant de 5,8 millions d'euros, toutes dépenses confondues, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Mobilisation des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 5,8 millions d'euros.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER